Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

2018 / 2019

L'ensemble des dispositions figure dans l'annexe "Modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école". **Afin de rendre plus lisible cette circulaire, les points importants ont été précisés dans la marge ou apparaissent en caractères gras.**

L'implication des familles et la qualité de leurs relations avec l'école est un facteur déterminant dans la réussite des élèves ; la participation des parents aux élections de leurs représentants au conseil d'école est essentielle. Les parents doivent être encouragés, par tous moyens, à participer à la vie de l'école et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative.
L'importance de la participation des parents aux instances collégiales des écoles a été réaffirmée dans le décret 2006-935 du 28 juillet 2006 et la circulaire d'application n°2006-137 du 25 août 2006.
L'éducation nationale doit favoriser la forte participation des parents aux élections, gage d'une implication tout au long de l'année.

Dès la rentrée, il est indispensable qu'une information la plus large possible soit diffusée localement par les directeurs d'école aux parents d'élèves (affichage interne et externe, carnet de correspondance …).

Il convient d'organiser en début d'année scolaire une réunion d'information destinée aux parents d'élèves. **Les parents d'élèves nouvellement inscrits devront être réunis par le directeur d'école en tout début d'année scolaire et au plus tard avant la troisième semaine suivant la rentrée** (circ. 2006-137 du 25 août 2006).
Au cours de ces réunions, dont les horaires doivent être compatibles avec les obligations professionnelles des parents, une information très précise doit être donnée aux familles sur le fonctionnement de l'école et sur les différentes instances où siègent les parents ainsi que sur ***l'organisation des élections de leurs représentants*** (objectifs, modalités du scrutin, composition des listes et différentes phases des opérations électorales) afin de permettre aux parents qui le souhaitent d'être candidats et de favoriser la participation électorale.
Les informations données lors de cette réunion de rentrée doivent être confirmées par un courrier transmis aux familles.

Je vous rappelle que chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale.
La fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire mentionnera les coordonnées des deux parents**.**
La liste électorale, qui doit elle aussi faire apparaître le nom des deux parents, pourra être modifiée jusqu'au jour même du scrutin, avant la fermeture du bureau de vote, selon les justificatifs apportés par le parent concerné.

Vous trouverez des informations sur les modalités d'organisation des élections sur Eduscol :
http://eduscol.education.fr/pid23372/parents-d-eleves.html
http://eduscol.education.fr/cid48225/questions-reponses.html
ainsi qu'un guide relatif à l'organisation des élections
http://eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-d-eleves.html

Je vous invite également à faire connaître aux parents d'élèves qu'en cas de difficulté, les services de la DSDEN des Hautes-Alpes sont à leur écoute, pour le premier degré vous pouvez contacter Mme Véronique BORDEAU (ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr) et, que en tout dernier ressort, les médiateurs académiques, Messieurs Alain CAPION et Daniel GARNIER (tél : 04.42.91.75.26) peuvent être contactés au Rectorat, Place Lucien Paye, 13621 AIX en PROVENCE cedex 1.

La saisie des résultats s'effectue uniquement par l'application ECECA
et doit être réalisée par les directeurs d'école.
L'application ONDE permet l'édition des listes des parents d'élèves pour les associations de parents d'élèves, de la liste électorale du bureau de vote et des étiquettes.
(onglet « Listes et documents »- « Elections des représentants des parents d'élèves »)

Annexes :

Modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
Modèle de liste de candidature
Modèle de déclaration de candidature

Renseignements techniques (fiche à transmettre aux parents)